

CAMPING DOMAINE MADALIE
(450) 584-2444
RÈGLEMENTS DE LA SAISON
DE COURT SÉJOUR

info@domaine-madalie.com

COUVRE-FEU 23H

1. RESPONSABILITÉ :

La direction n'est pas responsable du vol ou du bris de votre équipement et de tout genre de dommages causé par le vent, intempéries, bris de branches feu ou manque d'électricité et **les campeurs sont responsables de leurs enfants et de leurs visiteurs en tout temps et en tout lieu.**

2. DÉFINITION D'UN GROUPE DE CAMPEURS :

Un groupe de campeurs par site comprend : quatre (4) personnes : 2 adultes + 2 enfants d'une même famille, un équipement, un véhicule. **(Enfants = moins de 16 ans)**

3. LORSQUE VOUS ENTREZ OU SORTEZ DU SITE :

Faire un arrêt complet à la barrière et vous identifier au préposé.

Gardez votre vignette d'identification en évidence sur le tableau de bord et la présenter à chaque fois que vous entrez ou sortez du site.



4. LORSQUE VOUS CIRCULEZ SUR LE SITE :

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants et d'éviter le déplacement de la poussière, pour le bien-être de tous, la vitesse **maximum** permise est de **10 Kilomètres heure** et la priorité est accordée aux enfants et aux piétons.

5. ENTRÉE ET SORTIE :

Les barrières du camping seront fermées de 23 h à 7 h.

6. HEURES DE DÉPART

La journée se termine à midi. Demi-tarif de midi à 20 h.

Tarif de fin de semaine obligatoire du vendredi 13 h au dimanche 20 h.

Le campeur ou visiteur doit remettre sa carte de départ au poste d'accueil.

7. COUVRE-FEU :

Le bruit n'est aucunement toléré entre 23 h et 8 h et les abus ne sont pas plus tolérés entre 8 h et 23 h.

Tous systèmes de son SONT INTERDIT EN TOUT TEMPS radio et télévision ou autres ne doivent pas incommoder **ET ÊTRE ENTENDU DU TERRAIN VOISIN en tout temps.**

8. LES REBUTS :

Tous les déchets doivent être placés dans des sacs à cet effet et disposés aux endroits prévus. **(Conteneur)**. Ne pas jeter par terre des papiers, mégots de cigarettes, bouchons, bouteilles etc.



9. LES ANIMAUX, SI ACCEPTÉ : DOIVENT ÊTRE ENREGISTRÉ ET DES FRAIS SONT IMPOSÉS

Les animaux seront permis s'ils sont déclarés **et devront demeurer sur votre terrain en laisse en tout temps** et ne jamais déranger le calme des campeurs. Les excréments doivent être ramassés immédiatement.

10. STATIONNEMENT : UNIQUEMENT SUR VOS TERRAINS

11. MOTOS ET AUTRES : Aucune moto, trottinette, bicyclette (Pocket-bike) et autres (fonctionnant au gaz ou électrique), exception les moto-touristes avec équipement de camping.

12. BAIGNADE : Voir la signalisation et instructions.

13. PÊCHES : Voir la direction. Pour la pesée et le prix

14. Tous les visiteurs qui désirent passer la nuit, doivent s'enregistrer avant 21 h. au bureau.

INTERDICTIONS

1. D'avoir en sa possession : Armes à feu, armes blanches, frondes, (fusil à air et à eau), à peinture (paintball), feu d'artifice, etc.

2. De circuler à bicyclette après 20 h 30 ou à la tombée du jour.

3. De planter, couper, arracher, écorcher, ébrancher ou transplanter des arbres et arbustes ou fleurs sauvages. Ne pas clouer, visser ou installer toutes formes d'ancrages sous peine d'amende de 100 \$ et possibilité de renvoi immédiat.

4. Défendu d'aller chercher du bois de chauffage sur le camping ou dans le bois, sous peine d'amende de 100 \$. Et possibilité de renvoi immédiat.

5. Aucun feu n'est permis après 23 h et doit être arrosé avec de l'eau ou du sable

6. Défense de jeter des restes de table et des serviettes sanitaires et autres dans les égouts. (les égouts sanitaires sont pour vos besoins naturels seulement)

7. Il est strictement INTERDIT d'utiliser l'eau à d'autres fins que pour votre consommation et hygiène

8. Aucune circulation sur les sentiers en forêt aux enfants de moins de 18 ans sans leurs parents et uniquement sur les sentiers identifiés à cette fin

Note : Toute infraction est passible d'une amende de 50 \$ et renvoi immédiat.